AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 29 novembre 1864

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 29 novembre 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation4 p. (323r, 324r, 325v, 326r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 29 novembre 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43177

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction29 novembre 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireDelpech, Alphonse (1821-1902)
Lieu de destinationAmiens (Somme)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Delpech qu'il ne s'est pas occupé de l'affaire depuis que sa femme a interjeté appel du jugement du tribunal de Vervins, sinon en écrivant à Jules Favre à qui il a indiqué que la corruption était impuissante à fournir des témoins à ses adversaires. Godin estime que l'affaire sera plus simple qu'en première instance car sa femme a reconnu que les originaux des copies des lettres gu'elle avait produites contre lui n'avaient été vues par personne, et gu'ainsi, il ne reste à ses adversaires que des calomnies ou des attaques sur son adhésion au fouriérisme, au spiritisme, au magnétisme, à la polygamie ou à la polyandrie. Il indique à Delpech que le tribunal a envoyé les œuvres de Fourier en 6 volumes in-8 et les œuvres de Michel de Figanières au ministère public. Godin explique que les conseillers de sa femme ont conçu avec elle le projet de séparation après que Godin ait entrepris la construction du Familistère, dans l'espoir de partager avec elle ce qui lui reviendrait, et que dans cet objectif sa femme lui a rendu la vie difficile, au point qu'il s'est mis à habiter au Familistère à partir de la fin de 1861. Il regrette d'être ainsi tombé dans un piège car son appartement communiquait avec celui de Marie Moret, motif pour sa femme de fomenter un complot visant également son fils.

Mots-clés

Consultation juridique, Procédure (droit)
Personnes citées

- Favre, Jules (1809-1880)
 - Fourier, Charles (1772-1837)
 - <u>Hébert [monsieur]</u>
 - Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
 - Michel de Figanières, Louis (1816-1883)
 - Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux citésVervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 31/05/2023

Guise her 29 9 her 1966 of Monsium d Mousium pe mempresse in repersion a la lette Your muster in vate wheer pe me me due en mune favon surg man affaire en deprevation depuis la juges de sortens ains v- pour ivier a Me quand ma firm me a integeth appet i it me ma pas ener upond ve fai an demand, be durain a all outer, mois pour doir les pieces dont il itait compare entre les mains des juges des prin assaint the remises de me part com me doucements propris a h for me punsais pas his Nove faire parte de Sugain, if in a same dout juge autumn pe marieis pas det a elle ouder tententium de revigen un numoire p gur aun timuation qui vous pourting du heavens, in me wand pinsie sur les causes. en l'appet de mes rusmmaissant que les morgins mume de corresption stait empuisaunts queux bui vice des temains the devicant en prisene enquite qui tournirait à se confusion si la war d'appul me sui demouverit

324

326 withou dis lors bun entender adu dissussame de faire, jattendis